

SIAO VEILLE SOCIALE

SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Rémi BERNARD

Directeur

Laurent LEROY

Directeur Adjoint

ACTIVITÉS 2024

Service intégré d'Accueil et d'orientation 54



1 directeur



1 directeur adjoint



1 assistante de direction



1 secrétaire



1 chargée de la coordination,
du développement des partenariats
et de la coordination des référents de parcours



1 référent SI SIAO



8 travailleurs sociaux



3 psychologues

MISSIONS RÉGLEMENTAIRES DU SIAO

- Recenser en temps réel via le SI SIAO l'offre d'hébergement,
- Gérer le 115 et recenser en temps réel l'ensemble des demandes,
- Évaluer et orienter les demandeurs vers les structures d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement accompagné et de logement autonome,
- Construire des parcours d'insertion par le logement,
- Assurer la coordination des acteurs de la veille sociale,
- Mettre en place un observatoire social.

Pilotage des parcours résidentiels



Soutien
et apport d'expertise
à ses partenaires



Coordination
et organisation opérationnelle
des moyens et expertises locales

FINANCEMENT

SIAO 54 - DDETS 54

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
AARS	Départemental	CDI		Directeur
AARS	Départemental	CDI	0,75	Directeur adjoint
AARS	Départemental	CDI	0,9	Assistante de direction
AARS	Départemental	CDI	1	Chargée de la coordination, du développement des partenariats et de la coordination des référents de parcours
AARS	Départemental	CDI	1	Référent SI SIAO
AARS	Départemental	CDI	1	Secrétaire
AARS	Départemental	CDI	1	Travailleur social - Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDI	1	Travailleur social - Parcours Insertion / 115 (Ref.CEJ JR)
AARS	Départemental	CDI	1	Travailleur social - 115 / Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDI	1	Travailleur social - 115 / Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDI	0,8	Travailleur social - 115 / Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDI	0,8	Travailleur social - 115 / Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDI	0,8	Travailleur social - 115 / Parcours Insertion
AARS	Départemental	CDD	1	Travailleur social - Parcours Insertion / 115

Métropole **Total ETP..... 12,05**

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
Arélia	SAO Terres de Lorraine	CDI	0,35	Chef de service
Arélia	SAO Terres de Lorraine	CDI	1	Travailleur social
Arélia	SAO Terres de Lorraine	CDI	0,45	Agent administratif

Total ETP..... 1,8

ACTIVITÉS 2024

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
Alisés	SAO Briey et Mont Saint Martin	CDI	0,35	Chef de service
Alisés	SAO Briey et Mont Saint Martin	CDI	2,3	Travailleur social
Alisés	SAO Briey et Mont Saint Martin	CDI	0,3	Secrétariat

Total ETP..... 2,95

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
AARS	SAO Val de Lorraine et Lunévillois	CDI	1,32	Travailleur social

Total ETP..... 1,32

OPÉRATEUR	TERRITOIRE	TYPE	ETP	FONCTIONS
AARS	Sud 54	CDD	2	Psychologues
AARS	Nord 54	CDD	1	Psychologue

SIAO 115

▲ NOMBRE D'APPELS REÇU

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'appels reçu	10 461	9 638	20 298	25 493	26 700

▲ NOMBRE DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT REÇU EN 2024

Nombre de demandes d'hébergement par année (en groupe de demande, renouvellement exclus)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes TOTAL	9 013	8 594	18 156	22 866	21 500
Dont Pourvues	6 280	6 874	12 278	13 809	14 635
Dont Non Pourvues	2 733	1 720	5 878	9 057	6 865
Nombre de ménages distincts	2 072	1 881	2 818	3 187	2 900

▲ COMPOSITION DES MÉNAGES

COMPOSITION DU MÉNAGE	TOTAL DEMANDES
Homme seul	15 610
Femme seule	3 000
Couple sans enfant	1 662
Femme seule avec enfant(s)	412
Homme seul avec enfant(s)	72
Groupe avec enfant(s)	140
Groupe d'adultes sans enfant	331
Couple avec enfants	243
Enfant / Mineur isolé	28
Enfants / Mineurs en groupe	2
Enfant / Mineur en famille	0
TOTAL	21 500

SIAO INSERTION

▲ NOMBRE DE DEMANDES ENREGISTRÉES (EN MÉNAGE) : 1 421

Nombre de demandes transmises par année

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb demandes (en personne)	939	1 410	1 895	1 952	2 225
Nb demandes (en ménage)	658	884	1 269	1 227	1 421
Nb ménages distincts	623	830	1 153	1 115	1 246
Nb personnes distinctes	889	1 334	1 732	1 790	1 986

▲ NOMBRE DE PLACES RÉGULÉES PAR LE SIAO AU 31/12/2024

L'hébergement d'insertion

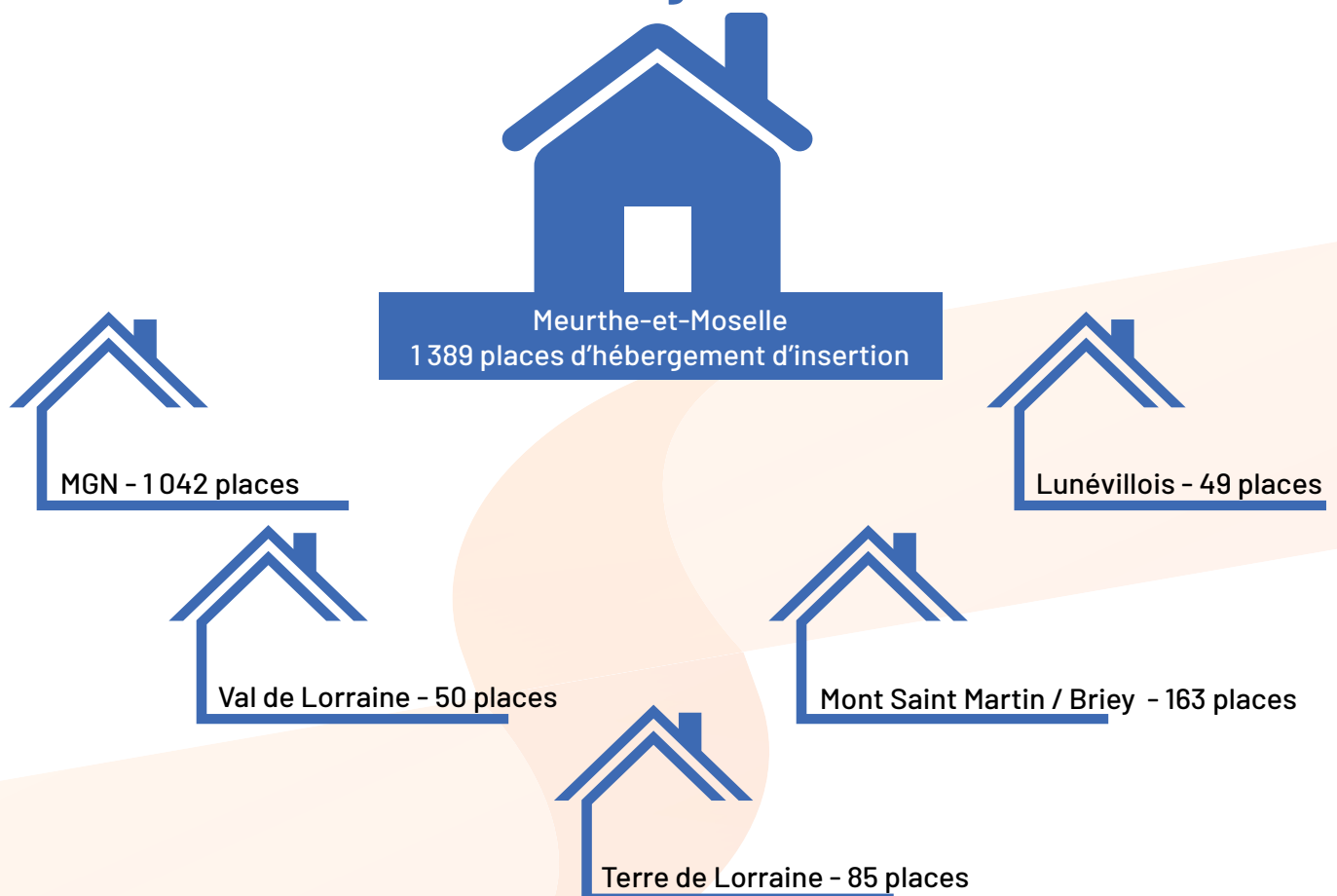




Table des matières

	RAPPORT D'ACTIVITE 2024.....	2
	INTRODUCTION	2
1	LE SIAO 54, INSTANCE DEPARTEMENTALE DE REGULATION ET DECOORDINATION DES ACTEURS.....	4
2	ACTIVITE SIAO 2024 – INSERTION & LOGEMENT ACCOMPAGNE	4
2.1	Demandes reçues et leur aboutissement :	4
2.2	Nombre de demandes par statut de la demande	5
2.3	Orientations et admissions dans les structures hébergement/logement.....	7
2.4	Données évaluation sociale.....	9
2.4.1	Origine des demandes.....	9
2.4.2	Typologie des ménages	12
2.5	Nationalité	13
3	LE SIAO, GUICHET ENREGISTREUR DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL DES OPERATEURS AHI.....	13
4	REFERENT CEJ – JEUNES EN RUPTURE	14
4.3	Bilan propositions signature CEJ - JR émanant du SIAO 54 (prospection –	14
5	PSYCHOLOGUE DU SIAO 54	14
6	ACTIVITE SIAO – 115 2024.....	20
6.3	L'organisation départementale de l'urgence sociale et du 115.	20
6.4	Missions de la plateforme d'écoute 115 :	21
6.5	Règlement Général sur les Protections des Données	22
6.6	Le SIAO 115 – Mission Ukraine.....	22
6.7	Les données d'activités du SIAO -115 pour l'année 2024.	23
6.7.1	Tableau I : Appels reçus.....	23
6.7.2	Tableau II : Demandes d'hébergement pourvues et non pourvues.....	25
6.7.3	Tableau III : Motif de refus d'une demande d'hébergement	27
6.7.4	Tableau IV et V: Situation au moment de la demande / motif de lademande.....	29
6.7.5	Tableau VI : Lieu où le ménage a dormi la veille	31
6.7.6	Tableau VII.A : Tranche d'âge des Hommes isolés, Tableau VII.B: Tranche d'âge des Femmes Isolées	32
6.7.7	Tableau VIII : Répartition par nationalité du demandeur principal	33
6.7.8	Tableau IX : Répartition par ville d'appel	34
6.7.9	Tableau XIII : Nombre de nuitées effectuées	34
7	PERSPECTIVES 2025.....	36

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION de Meurthe et Moselle

INTRODUCTION

En 2019, la DDETS 54 a initié la mise en conformité du SIAO du département avec la législation en vigueur et notamment avec les dispositions de l'article L. 345-2-4 du code de l'action sociale et des familles qui disposent que :

- Soit désignée dans chaque département **une personne morale unique chargée d'assurer la mise en œuvre du SIAO** et bénéficiant à ce titre de financements dédiés arrêtés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat ;
- Que **cette entité unique exerce l'ensemble des missions définies par le CASF.**

L'Association ARS a été désignée pour porter et coordonner le dispositif SIAO 54 au niveau départemental.

En 2024 le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation a poursuivi sa mutation et sa réorganisation afin de répondre à l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement.

Dans le cadre du deuxième plan quinquennal de la politique du Logement d'Abord, 2023 – 2027, l'état fait du SIAO l'un des outils majeurs de sa mise en œuvre et place le SIAO comme « la clé de voûte du service public de la rue au logement ».

Ainsi, pour poursuivre la mise en conformité du SIAO 54 avec l'instruction du 31/03/2022, en accord avec les services de l'état, l'association a créé un Pôle dédié, à savoir le Pôle SIAO – Veille sociale. Celui-ci a vu le jour le 01 avril 2024.

Ce néo-pôle regroupe le SIAO 54 dans l'ensemble de ses missions mais aussi l'ensemble des services des dispositifs de veille sociale. Cela permet une meilleure cohérence dans l'articulation de l'ensemble des missions mais également une meilleure lisibilité quant aux activités du SIAO et des dispositifs de veille sociale.

Concernant la mise en œuvre des missions du SIAO à l'échelle du département, celles-ci sont assurées par des antennes territoriales du SIAO qui font l'objet de conventions de mutualisation des compétences.

Le détail des ETP dans le cadre de ces conventions apparaît précédemment dans le tableau d'organisation du SIAO 54.

Ainsi celles-ci sont mises en œuvre par Arélia sur le territoire de Terres de Lorraine, par Alisés à Briey et Mont Saint Martin et enfin par l'AARS dans le Lunévillois et le Val de Lorraine.

Missions réglementaires :

- Recenser en temps réel via le SI SIAO l'offre d'hébergement ;
- Gérer le 115 et recenser en temps réel l'ensemble des demandes ;
- Evaluer et orienter les demandeurs vers les structures d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement accompagné et de logement autonome ;
- Construire des parcours d'insertion par le logement,
- Assurer la coordination des acteurs de la veille sociale,
- Mettre en place un observatoire social

Les statistiques ont été établies à partir des données saisies dans le SI SIAO.

Le SI-SIAO est une plateforme informatique nationale permettant de transmettre au SIAO des demandes d'hébergement d'insertion, de stabilisation et de logement accompagné. Les demandes d'hébergement d'urgence, effectuées via la ligne téléphonique 115, y sont également enregistrées.

Des anomalies dans les extractions obtenues, et utilisées pour établir les statistiques du RA du SIAO, ont été identifiées. Le SI SIAO étant encore en cours de reconfiguration, il ne peut être exclu que ces extractions contiennent d'autres anomalies n'ayant pu être identifiées.

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de cette plateforme sur le département de Meurthe-et-Moselle est relativement récente (2018) et n'est pas encore complète. Dans le prolongement de l'année 2023 l'utilisation du SI SIAO continue de progresser avec notamment :

- Enregistrement systématique des orientations effectuées par le SIAO ;
- Enregistrement des refus d'orientation exprimés par les structures ;
- Intégration de nouveaux partenaires prescripteurs ;
- Mise en place de la procédure de demande de complétude des demandes SIAO insertion ;
- Mise en place de la procédure de demande de notification mensuelle de mise à jour des demandes SIAO insertion.

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de cette plateforme sur le département de Meurthe-et-Moselle, par les partenaires du SIAO, n'est pas encore complètement fiabilisée :

- Erreurs d'enregistrement identifiés mais non corrigibles
- Erreurs d'enregistrement non identifiés
- Retard sur certains enregistrements
- Oubli de certains enregistrements
- Dossiers non actualisés ou incomplets

1 LE SIAO 54, INSTANCE DEPARTEMENTALE DE REGULATION ET DE COORDINATION DES ACTEURS.

➔ **ORIENTATIONS VERS L'HERBERGEMENT** : recensement, régulation des orientations sur les dispositifs CHRS, HU 2nde intention, HUAS, LT, Baux glissants...

➔ **ORIENTATIONS VERS LE LOGEMENT ACCOMPAGNE**

- ➔ volet PF/RA : recensement de l'ensemble des demandes d'admission en PF/RA, étude et participation aux commissions d'admission
- ➔ volet IML: recensement, régulation des orientations

➔ **FLUIDITE DES PARCOURS: LOGEMENT SOCIAL & LABELLISATION**

enregistrement et suivi des demandes de logement social dans le SNE, enregistrement des demandes de labellisation, lien avec Sypllo DDETS

➔ **OBSERVATOIRE/ ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS**

systèmes d'informations SI SIAO

2 ACTIVITE SIAO 2024 – INSERTION & LOGEMENT ACCOMPAGNE

2.1 Demandes reçues et leur aboutissement :

Nombre de demandes transmises par année							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
NB demandes (en personne)	1070	939	1410	1895	1952	2225	13,99%
NB demandes (en ménage)	658	658	884	1269	1227	1421	15,81%
NB ménages distincts	615	623	830	1153	1115	1246	11,75%
Nb personnes distinctes	1004	889	1334	1732	1790	1986	10,95%

Alors qu'un ralentissement de l'augmentation du nombre de demandes entre 2022 et 2023 était constaté, on observe une nouvelle augmentation significative de près de 14% entre 2023 et 2024.

Cela peut s'expliquer notamment par une meilleure utilisation du SI à l'échelle départementale, mais aussi par l'ouverture des accès à des utilisateurs hors AHI (Conseil Départemental, mandataire judiciaire...).

Le SIAO 54 poursuit son effort et son processus de formation au SI SIAO pour :

- Assurer la formation « continue » des acteurs utilisant déjà le SI, ce en lien avec les évolutions du SI SIAO et les mises à jour régulières ;
- La formation de nouveaux services et partenaires à l'utilisation du SI SIAO ;
- Favoriser également la saisie des demandes d'orientation qui n'aboutissent pas (observatoire des besoins).

En 2024, c'est 409 professionnels du secteur qui ont pu suivre au moins une session de formation au cours de l'année.

Précisions concernant le SI SIAO :

NB demandes (en personne) = nombre de personnes concernées par l'ensemble des demandes

transmises. Les personnes concernées par plusieurs demandes sont comptabilisées autant de fois qu'il y a de demandes les concernant.

NB demandes (en ménage) = nombre de ménages concernés par l'ensemble des demandes transmises. Les ménages concernés par plusieurs demandes sont comptabilisés autant de fois qu'il y a de demandes les concernant.

NB ménages distincts = nombre de ménages concernés par au moins une demande. Chaque ménage n'est comptabilisé qu'une seule fois quel que soit le nombre de demandes le concernant.

NB personnes distinctes = nombre de personnes concernées par au moins une demande. Chaque personne n'est comptabilisée qu'une seule fois quel que soit le nombre de demandes la concernant.

2.2 Nombre de demandes par statut de la demande

Nombre de demandes par statut de la demande		
Statut au 30/01 de l'année suivante	2023	2024
Annulée (sans orientation + après orientation)	440	411
Inscrite sur une liste d'attente	31	52
Refusée par le SIAO compétent	135	226
Transmise au SIAO compétent (+ à MAJ, + à compléter)	5	1
Admise en CHRS	292	282
Admise en structure Hors CHRS	118	137
Admise en structure en ALT (Hébergement)	40	37
Admise en IML	13	38
Admise en PF/RA	30	40
Admise en FJT	0	1
Admise en dispositif d'accompagnement	20	39
La demande n'a plus d'orientation en attente	3	1
Orientation en attente de confirmation des structures	42	54
Admission en cours	42	76
Demande à compléter	3	4
Demande à mettre à jour	13	22
TOTAL	1227	1421

Il s'agit du statut au moment de l'extraction des données c'est-à-dire au 30/01/2025. A noter que « admise » signifie que les demandes ont abouti à un hébergement ; que cet hébergement soit encore en cours ou ait pris fin. Il s'agit bien là des personnes qui sont « entrées » en structures entre le 01/01/24 et le 30/01/25.

On constate une légère baisse des entrées en CHRS et une augmentation plus significative des entrées en structures hors CHRS (essentiellement hébergement d'urgence de seconde intention (HUAS) et dispositifs de stabilisation). Cela traduit une meilleure fluidité au sein des dispositifs qui permet notamment un flux plus régulier entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion.

A noter une augmentation significative des admissions en IML (+192%) qui marque le développement du logement accompagné, augmentation que l'on peut également observer quant aux admissions en pension de famille et résidence accueil (+33%). Cela s'inscrit pleinement dans la politique du logement d'abord,

l'hébergement ne devant plus être la « règle » mais bien « l'exception ». Bien sûr il s'agit aujourd'hui plus d'une tendance et nous devons être attentifs dans les années à venir à ce que cela s'inscrive pleinement dans les pratiques.

Cela traduit une meilleure analyse des demandes et donc des orientations plus adaptées. Cela permet d'orienter vers l'ensemble de l'offre disponible et non plus uniquement vers les CHRS.

L'indicateur « admise en dispositif d'accompagnement », passé de 20 à 39 entre 2023 et 2024 (+95%) et en lien avec le recours plus fréquent aux dispositifs sans hébergement par le SIAO et le fait que l'ensemble de ces mesures n'étaient auparavant pas référencées dans le SI SIAO. Cela n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

En 2025 le SIAO doit poursuivre sa progression quant au recours à ces orientations qui sont, encore, sous utilisées.

Enfin nous pouvons observer une augmentation significative du nombre de refus par le SIAO ce qui traduit, là encore, l'analyse plus fine des situations mais aussi la place du SIAO dans sa mission d'orientation – régulation qui, aujourd'hui, refuse les demandes qui ne relèvent pas de l'hébergement mais du logement. Ce qui n'était pas la pratique par le passé.

Concernant le traitement des orientations par les opérateurs et les structures d'accueil (Orientation en attente de confirmation des structures), le SIAO, en lien avec la DDETS, a mis en place un certain nombre de règles de traitement des demandes avec la mise en place de règles de temporalité de traitement. Ces modalités de fonctionnement ont été fixées et validées lors de réunions conjointes SIAO 54 – DDETS 54 – Opérateurs AHI en 2023 et peine toujours en 2024 à s'inscrire dans les pratiques. La réactivité attendue n'étant à ce jour pas satisfaisante.

Là encore c'est un point largement perfectible et le SIAO 54 poursuit, en lien avec les opérateurs, la mise en œuvre de ces directives.

Néanmoins l'augmentation du nombre de « Admission en cours » met en évidence que les demandes ne sont plus acceptées au moment de l'arrivée de la personne mais traitées et acceptées en amont avec une perspective d'admission dans les 2 mois.

Précisions concernant le SI SIAO :

Il s'agit du statut au moment de l'extraction des données, c'est-à-dire au 30/01/2025.

A noter que « admise » inclut toutes les demandes ayant abouties à un hébergement ; que cet hébergement soit encore en cours (= présence en structure) ou terminé (= demande clôturée) au moment de l'extraction des données.

2.3 Orientations et admissions dans les structures hébergement/logement

Nombre de sorties par situation à la sortie (en personne)		
Situation à la sortie	2023	2024
Accès à un logement	26	22
Accès à un logement parc privé	46	79
Accès à un logement parc public	303	354
Autre	30	21
Décédée	21	17
Départ volontaire	87	92
Dispositif asile	3	0
Dispositif hivernal	1	0
Exclusion de la structure	62	86
Fermeture structure	2	3
Fermeture structure hivernale	14	0
Fin de séjour	8	14
Hébergement chez un tiers (famille. ami. autre)	33	49
Hébergement d'urgence	8	13
Hospitalisation	7	6
Hôtel	1	1
Incarcération	25	21
Information non renseignée	2	1
Institutions publiques (hôpital. prison. maison de retraite....)	2	4
La personne a trouvé une autre solution	2	1
Logement en intermédiation locative	8	7
Maison de retraite	4	8
Résidences accueil	2	1
Retour au domicile conjugal ou personnel	19	2
Retour au domicile parental	0	1
Retour dans la famille	7	16
Retour au pays d'origine	9	0
Rue/abri de fortune (squatt. camping. voiture)	6	0
Sortie vers ALT	10	6
Sortie vers hébergement de stabilisation	6	10
Sortie vers hébergement d'insertion	39	32
Sortie vers IML location sous location	7	3
Sortie vers IML location sous location bail glissant	0	1
Sortie vers LAM (Lit Accueil Médicalisé)	3	1
Sortie vers les ACT	1	0
Sortie vers Logement foyers (FJT - FTM)	8	17
Sortie vers résidence sociale	19	17
Sortie vers un centre maternel	5	4
Sortie vers un CADA	4	0
Sortie vers un CHRS	41	57
Sortie vers une maison relais	9	7
Sortie vers une structure d'urgence	1	4

Sortie vers une unité de lits halte soins santé	2	2
Vide	8	15
TOTAL	901	995

Nous pouvons observer un nombre total de sorties en augmentation de plus de 10% entre 2023 et 2024. Cela est un signe de l'amélioration de la fluidité des parcours.

Aussi nous pouvons noter une augmentation du nombre de sorties vers le logement, privé ou public. Celles-ci représentent presque 46% du nombre total de sorties (41% en 2023). Ces résultats montrent la trajectoire prise en matière d'orientation en lien avec la politique du logement d'abord.

Globalement la majorité des données ne présente pas d'évolution significative entre 2023 et 2024.

Certaines situations à la sortie marquent une évolution ou un fléchissement mais sur un nombre relativement restreint. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions.

Enfin il est difficile d'exploiter certains indicateurs. En effet l'évolution de l'utilisation du SI par le SIAO mais aussi par les opérateurs AHI est toujours perfectible.

Le SIAO devra poursuivre son travail d'harmonisation d'utilisation du SI et de cotation pour avoir des données les plus cohérentes possible.

	2023	2024
NB admissions directes en personne non distincte	118	143
NB admissions directes en ménage non distinct	64	94

Le nombre d'admissions directes est en augmentation.

La quasi-totalité des admissions directes en structures est due à trois motifs : les desserments pour l'HU IDA Pompey, les permissionnaires pour le CHRS Arélia Pierre Villard et les rapatriements pour France Horizon.

Le nouveau dispositif Un Toit pour l'Emploi porté par Arélia représente également 10% des admissions directes. Les places sont référencées dans le SI SIAO mais il est convenu entre le SIAO, la DDETS et Arélia que les admissions soient faites directement par l'opérateur et non suite à orientation par le SIAO 54.

2.4 Données évaluation sociale

2.4.1 Origine des demandes

Nombre de demandes transmises par prescripteur		
Prescripteur	2023	2024
AARS ACT	4	4
AARS ANTIGONE	0	5
AARS ASP/DSP	0	2
AARS AVDL Camille Mathis	0	16
AARS AVDL Lunéville	0	4
AARS AVDL Val de Lorraine	0	4
AARS CADA	17	11
AARS CAMILLE MATHIS COLLECTIF	17	23
AARS CAMILLE MATHIS DIFFUS	5	6
AARS CAMILLE MATHIS LT	0	4
ARS CHANTIERS D'INSERTION	1	1
AARS CPH	3	3
AARS NANCY HU177	82	90
AARS HUAS	1	6
AARS HUDA	49	20
AARS LUNEVILLOIS CHRS ECLATE	2	3
AARS LUNEVILLOIS LT	0	1
ARS LUNEVILLOIS SAO DC	23	29
AARS Mission sociale ADOMA	12	6
AARS NANCY ACCUEIL DE JOUR	19	51
AARS PENSION DE FAMILLE MYOSOTIS	1	0
AARS PIERRE VIVIER CHRS COLLECTIF	12	4
AARS PIERRE VIVIER CHRS ECLATE	2	0
AARS PIERRE VIVIER LHSS	7	11
ARS SPADA/MADA	22	0
AARS SPR	3	5
AARS UPIL	15	14
ARS VDL CHRS ECLATE	2	3
ARS VDL LT	1	0
ARS VDL SAO DC	32	20
AARS Village de l'insertion	0	6
ADALI Dispositif accompagnement renforcé CJM	0	2
ADALI FJT Les abeilles	0	12
ADALI FJT Les Trois Maisons	0	1
ADALI Loj'Toit	0	6
ADALI LT Jeunes	6	4
ADOMA CADA Essey	8	15
ADOMA CADA Herserange	6	9
ADOMA CADA Pompey	13	11
ADOMA CAES Pompey	0	1

ADOMA HU IDA Pompey	2	0
ADOMA HUDA Essey	7	4
ADOMA PENSION DE FAMILLE LES OSERAIES	2	0
ADOMA PRAHDA Mont-Saint-Martin	9	6
ADOMA Stabilisation Lemire	2	2
AGAFAB Résidence sociale Aristide Briand	0	3
AGAFAB PENSION DE FAMILLE DOMINIQUE NOIREZ	1	0
ALISES AVDL	1	1
ALISES CHRS PAYS HAUT	1	4
ALISES HUAS	2	4
ALISES HUDA	4	1
ALISES SAO BRIEY	34	20
ALISES SAO MSM	19	18
AMLI HUAS	0	1
AMLI HUDA	7	3
AMLI RESIDENCE ACCUEIL TIVOLI	0	1
AMLI service accompagnement "prestation"	0	2
ARELIA AAEP	102	104
ARELIA AGIR 54	0	34
ARELIA ASLL Nancy	0	1
ARELIA ASLL TDL	3	1
ARELIA ASP Nancy	0	2
ARELIA AVDL TDL	5	6
ARELIA CHRS LA CHALO - site Leclerc - collectif	10	15
ARELIA CHRS LA CHALO - site Leclerc - diffus	6	3
ARELIA CHRS LE TAU - site Espérance - diffus	0	5
ARELIA CHRS LE TAU - site Libération - collectif	12	13
ARELIA CHRS LE TAU - site Libération-diffus	8	12
ARELIA CHRS LE TAU - site Sauvoy - collectif	4	14
ARELIA CHRS LE TAU -site Sauvoy- diffus	5	3
ARELIA CHRS LE TAU - site TDL - diffus	5	0
ARELIA CHRS LE TAU - site Villard - collectif	6	6
ARELIA CHRS LE TAU - site Villard - diffus	6	10
ARELIA CHRS LE TAU ASSH	1	7
ARELIA DHUSS	11	13
ARELIA FVV	1	8
ARELIA HU 177 LECLERC	39	36
ARELIA HU177 SAUVOY	33	28
ARELIA HUAS Metropole Nancy	2	2
ARELIA HUAS Terres de Lorraine	1	3
ARELIA HUDA NANCY	10	15
ARELIA HUDA Terres de Lorraine	4	1
ARELIA HUJA	0	3
ARELIA SAO TDL	8	7
ARELIA STAB SAUVOY	5	7

ARELIA TPE	0	21
Association IMAGINE	0	1
Association Jeunes et Cité	0	1
Association REALISE DAMIER Jeune Majeur	0	2
Association TeLLoJe	0	3
CAARUD L'Echange AGU 54	4	6
CCAS de Vandoeuvre-Lès-Nancy	0	9
CD54 Service Jeunes Majeurs	0	6
CD54 Synergies	0	1
Centre Psychothérapique de Nancy	3	61
CLAIR LOGIS Centre Parental	1	1
CLAIR LOGIS CHRS LAXOU	2	8
CLAIR LOGIS HU FRIANT	2	1
CLAIR LOGIS IML	2	1
ENSEMBLE-OHS RESIDENCE ACCUEIL CHEVERT	1	1
FRANCE HORIZON CADA	5	13
FRANCE HORIZON CHRS	0	1
FRANCE HORIZON IML BG	2	7
HABITAT ET HUMANISME GESTION LORRAINE IML	0	1
MDS Grand Nancy	0	18
MDS Longwy	0	7
MDS Lunévillois	0	3
MDS Nancy centre	0	34
MDS Plateau & Provinces	0	17
MDS Vandoeuvre - Villers	0	4
MISSION LOCALE du Grand Nancy	0	9
REMM Centre parental	0	3
SIAO 54 1er ACCUEIL	304	76
UDAF54 Action Logement	0	5
UDAF54 IML	1	5
UDAF54 IML Ukraine	0	3
UDAF54 MJPM Lunéville	0	1
UDAF54 MJPM Nancy	0	37
UEHD Nancy	0	1
UTML Service MJPM	0	12
AUTRES DEPARTEMENTS	157	199
TOTAL	1227	1421

On peut observer l'apparition de nouveaux prescripteurs tels que le CPN, les MDS ou encore l'UDAF. Ceci est à mettre directement en lien avec l'ouverture et l'accès au SI SIAO à des partenaires hors AHI.

Précisions concernant le SI SIAO :

De nouveaux services prescripteurs ont été ajoutés au SI-SIAO en 2024 :

- ⇒ Services du conseil départemental (MDS, services ASE et jeunes majeurs, etc.)
- ⇒ Services tutélaires (UDAF, UTML, etc.)
- ⇒ Services d'accompagnement de diverses associations (IMAGINE, TELLOJE, REALISE, etc.)

Pour rappel, les services rattachées au CPN ayant été intégrées au SI SIAO qu'à partir de la fin 2023, 2024 est leur première année pleine concernant l'utilisation du SI SIAO.

2.4.2 Typologie des ménages

Nombre de demandes transmises par typologie du ménage		
Typologie des ménages	2023	2024
Couple avec enfant(s)	93	78
Couple sans enfant	38	31
Enfant / Mineur isolé	2	3
Femme isolée	245	278
Femme seule avec enfant(s)	148	184
Groupe d'adultes avec enfant(s)	18	40
Groupe d'adultes sans enfant	17	26
Homme isolé	649	762
Homme seul avec enfant(s)	17	19
TOTAL	1227	1421

On observe une augmentation pour les groupes d'adultes avec et sans enfant. Celle-ci s'explique en partie par une utilisation moins rigoureuse du SI SIAO et une cotation moins fine des informations relatives aux ménages. Aussi il convient de regarder plutôt l'ensemble des couples et groupe d'adultes (en distinguant avec ou sans enfant) comme une même catégorie.

Les hommes isolés continuent d'être la typologie de ménage la plus représentée et représente plus de 50% des demandes.

Précisions concernant le SI SIAO :

Le risque d'erreur sur les typologies « groupe » existe car le SI-SIAO modifie automatiquement la typologie selon ce qui est renseigné sur les fiches des personnes constituant le ménage. Cette modification est parfois erronée, notamment des typologies de ménage pouvant être modifiées en « groupe d'adultes » avec ou sans enfant à la place de « couple » avec ou sans enfant.

2.5 Nationalité

Nombre de demandes transmises par nationalité du DP		
Nationalité des DP	2023	2024
Apatride	1	6
Française	778	872
Hors UE	409	495
Non renseignée	23	27
UE	16	21
TOTAL	1227	1421

Nous pouvons observer une augmentation de 12% concernant les ménages de nationalité Française et une augmentation pour les ménages hors UE de 21%.
Ceci peut être mis en lien avec le flux migratoire qui reste élevé en Meurthe et Moselle.

3 LE SIAO, GUICHET ENREGISTREUR DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL DES OPERATEURS AHI.

SIAO 54 : Guichet enregistreur

Observatoire des demandes de logement social (DLS) émanant des opérateurs AHI

CHIFFRES POUR LES DEMANDES DE LOGEMENT 2024		2023
Enregistrements	496	406
Labellisations simples	138	100
TOTAL des 2	634	506
Nationalité française	141	48
Nationalité hors-UE et UE	355	134
Attributions logement (DLS + labellisations)	210	182

Le nombre de demandes de logement enregistrées par le SIAO continue de progresser puisqu'en 2023 nous avons enregistré 406 demandes, soit une augmentation de près de 25%.
On peut également constater une augmentation de 30% du nombre de labellisations.
Cela montre une meilleure communication auprès des opérateurs et donc une meilleure connaissance de l'existant pour les publics prioritaires.
Cela s'inscrit notamment dans la politique du Logement d'Abord et la volonté de permettre aux ménages présents sur les dispositifs AHI d'accéder à un logement autonome.

4 REFERENT CEJ – JEUNES EN RUPTURE

Instance	Nombre participations SIAO 54
Comité technique	2
Groupe de suivi de parcours – Métropole du Grand Nancy	6
Groupe de suivi de parcours – Val de Lorraine	5
Groupe de suivi de parcours – Terres de Lorraine	3
Rencontres autres avec l'équipe Triadis	6

4.1 Bilan demandes d'hébergement émanant de Triadis

- 3 demandes d'hébergement
 - 1 personne en hébergement d'insertion
 - 1 personne en hébergement d'urgence
 - 1 personne ayant trouvé une autre solution d'hébergement (logement chez un tiers)

4.3 Bilan propositions signature CEJ - JR émanant du SIAO 54 (prospection – repérage dans les demandes SI)

- 3 propositions émanant du SIAO pour la signature d'un CEJ JR

La présence du SIAO a tout d'abord permis d'établir des contacts avec de nouveaux partenaires, favorisant ainsi la création de partenariats. Les situations traitées concernaient principalement des mineurs, ce qui a limité la possibilité pour les professionnels d'apporter une solution en matière d'hébergement. Cependant, ces derniers ont pu partager leurs compétences et bénéficier des connaissances des autres professionnels présents, ce qui a permis d'enrichir leurs expertises.

En ce qui concerne l'avenir, les professionnels sont ouverts à maintenir les liens partenariaux et à continuer à participer aux GSP, afin de mettre à profit les compétences de chacun pour mieux accompagner les jeunes suivis.

5 PSYCHOLOGUE DU SIAO 54

Dans le cadre de la mesure 9 issue des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, une initiative significative a été mise en œuvre pour offrir un soutien psychologique aux individus en situation de grande précarité, résidant dans les centres d'hébergement et les structures d'accueil.

Entre 2023 et 2025, la région Grand Est bénéficiera de l'équivalent de 27 postes à temps plein (ETP), dont 3 seront spécifiquement dédiés à la Meurthe-et-Moselle. Sur ces trois postes, deux sont attribués au sud du département, tandis que le dernier est destiné au nord Meurthe- et-Mosellan. Ces postes, financés par l'Agence Régionale de Santé, seront administrés par le SIAO 54 et placés sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du SIAO Métropole.

Les psychologues recrutés pour ces postes ont pour mission principale d'offrir un accompagnement psychologique et/ou psychosocial aux résidents des centres d'hébergement d'urgence et d'insertion, des dispositifs de logement accompagné et des accueils de jour. Ils joueront également un rôle clé dans la coordination de ce dispositif, collaborant étroitement avec les professionnels des structures et les autres intervenants du système de soins.

Dans la Métropole du Grand Nancy (MGN), Lunéville, Terres de Lorraine, et Val de Lorraine, deux psychologues étaient initialement prévus pour proposer leurs services à la population. Le déploiement des interventions devait se faire de manière progressive, en suivant un planning prévisionnel. La priorité a été donnée aux personnes isolées issues du droit commun au sein des structures collectives de la MGN.

Cette mission est fortement perturbée depuis son lancement pour des questions de ressources humaines.

Voici néanmoins quelques chiffres :

Tableau : Nombre de structures ayant bénéficié de soutien psychologique par ville

Territoire	Valeur brut	Pourcentage
Métropole du Grand Nancy (MGN)	5	100 %
Lunévillois	0	0 %
Terre de Lorraine	0	0 %
VAL de Lorraine	0	0 %
Total	5	100

Tableau : Nombre de permanences tenues en fonction du type de structure

Type d'hébergement	Valeur brut	Pourcentage
Hébergement d'urgence	9	24.3 %
Hébergement d'insertion	24	64.9%
Accueil de jours	4	10.8%
Total	37	100

Tableau : Nombre de permanences par structure

Structure		Valeur brut	Pourcentage
Hébergement d'urgence	Modul'ARS (ARS)	8	21.6 %
	Jarville- la-Malgrange (ARS)	1	2.7 %
Hébergement d'insertion	CHRS Pierre Vivier (ARS)	9	24.3 %
	Dispositif de Stabilisation Lemire (ADOMA)	15	40.5 %
Accueil de jours (ARS)		4	10.8 %
Total		37	100 %

Tableau : Nombre d'entretien effectué en fonction de l'origine de la demande

Origine de la demande	Valeur brut	Pourcentage
Demande émanant des professionnels	12	42,8 %
Demande émanant des résidents	16	57,1%
Total	28	100

Tableau : Comparaison des rendez-vous Honorés et Non Honorés

Type d'intervention individuelle	Valeur brut	Pourcentage
Evaluation	1	3.8 %
Travail thérapeutique	27	95.2 %
Réorientation	0	0
Total	28	100

Tableau : Nombre d'entretien effectué en fonction du type d'intervention

Présence au rendez-vous	Valeur brut	Pourcentage
Rendez-vous honoré	58	77.3 %
Rendez-vous non honoré	17	22.6 %
Total	75	100

Tableau : Thèmes Abordés lors des Entretiens

Type d'interventions	Valeur brute	Pourcentage
Psychoéducation	1	2.17 %
Accompagnement problématiques personnelles	28	60.9 %
Accompagnement problématiques psychosociales	3	6.5 %
Accompagnements problématiques en lien avec conditions d'hébergement	13	28.3 %
Evaluations	1	2.2 %
Total	46	100

6 ACTIVITE SIAO – 115 2024

6.3 L'organisation départementale de l'urgence sociale et du 115.

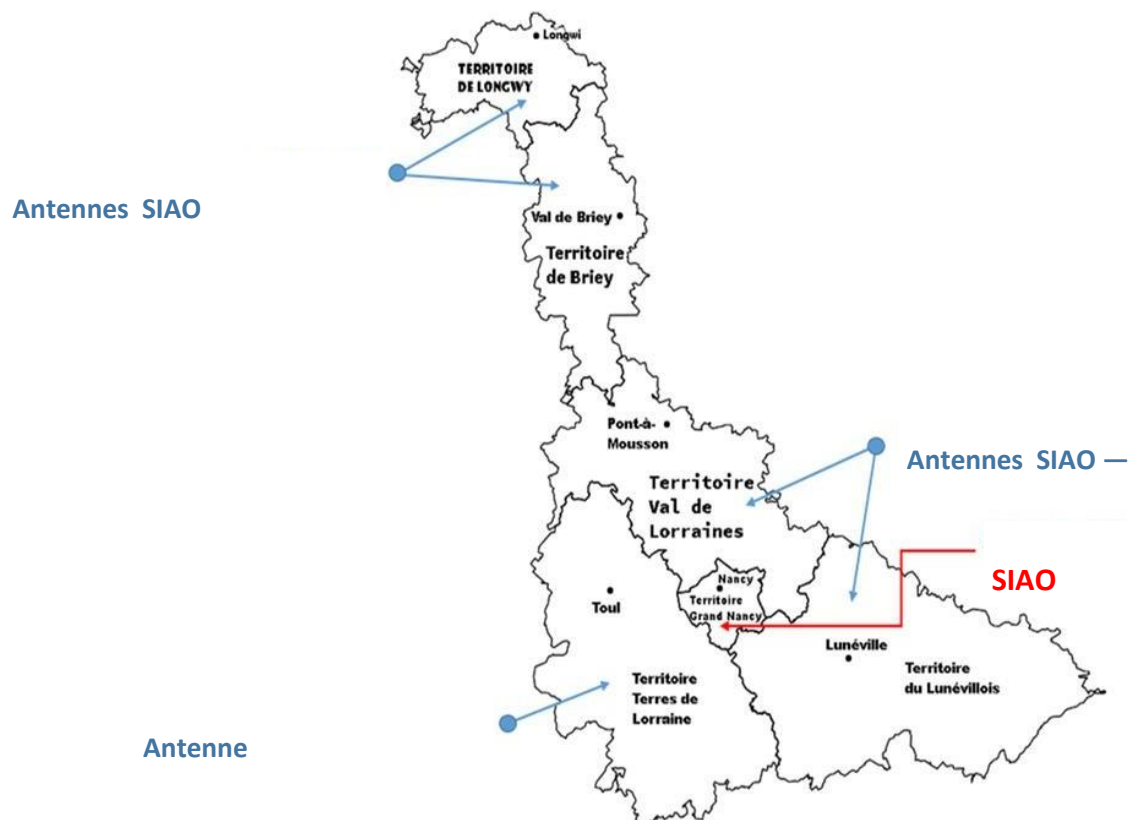
L'équipe 115 départementale accueille soit téléphoniquement soit physiquement les personnes en situation d'urgence sociale et évalue leur situation. Lorsqu'un besoin d'hébergement est confirmé, elle oriente les personnes sur des places d'hébergement d'urgence en fonction de leur situation globale et des disponibilités de l'offre.

L'équipe départementale se découpe ainsi :

- **Métropole du Grand Nancy : une équipe d'écouteurs sociaux 115** portée par l'association ARS, qui répond aux appels de 9h00 à 22h30. Sur les autres plages horaires, c'est l'équipe de surveillants de nuit du site AARS Pierre Vivier qui prend le relais.
- **5 territoires :**
- Territoire de Longwy - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par ALISES.
- Territoire de Briey - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par ALISES.
- Territoire du Val de Lorraine : **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par l'AARS.
- Territoire Terres de Lorraine - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par ARELIA.
- Territoire du Lunévillois - **antenne territoriale SIAO** exerçant des missions 115 portées par l'AARS.

Comme évoqué précédemment les salariés des associations ALISES et ARELIA sont mis à disposition de l'Association ARS pour l'exercice de leur mission SIAO 115 dans le cadre de conventions de mutualisation des compétences à but non lucratif.

Cela est également le cas pour les professionnels de l'AARS sur les territoires de Lunéville et du Val de Lorraine.



6.4 Missions de la plateforme d'écoute 115 :

Initié par la circulaire du 30 mai 1997, le 115 puise son cadre légal dans l'article L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des familles : *« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale, a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale (...) et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état... »*

Tout comme les autres numéros d'urgence (15, 17, 18), le 115 est un numéro gratuit fonctionnant 365 jours par an, 24 heures sur 24. Sa compétence est départementale, c'est un service de réponse téléphonique aux situations d'urgence sociale.

Les écoutants sociaux évaluent les besoins des appelants, les informent des dispositifs à leur disposition et les orientent vers des solutions d'hébergement en fonction de leur situation et de l'offre disponible. Le 115 recueille également les signalements de particuliers et professionnels.

Le SIAO-115 a pour seul et unique outil l'application SI SIAO 115 qui est un outil de gestion de la mission 115 dans le but d'améliorer les réponses données aux appelants :

- **Constitution d'une « plateforme unique »** traitant de l'urgence, fonctionnant sans interruption.
- **Qualification** de l'ensemble des **appels décrochés** par le 115.
- Disposition d'une vision exhaustive de la **disponibilité des places**.
- Visibilité des **réponses d'hébergement et de prestations** données aux appelants.

Ainsi, la saisie des appels s'effectue en direct par les écoutants sociaux sur la Métropole du Grand Nancy.

6.5 Règlement Général sur les Protections des Données

Le RGPD crée un cadre juridique unifié de protection des données personnelles pour l'ensemble de l'Union européenne.

Il encadre le traitement des données personnelles. A ce titre, il s'inscrit dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978. Il renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. La réforme de la protection des données renforce les droits des personnes et responsabilise les acteurs.

Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. Nous sommes concernés puisque nous traitons et stockons des données personnelles (une donnée à caractère personnel est une information liée à une personne physique qui permet de l'identifier directement ou indirectement).

Un travail est toujours en cours d'élaboration afin de mettre nos pratiques en conformité avec les exigences du RGPD.

6.6 Le SIAO 115 – Mission Ukraine

Au cours de l'année le SIAO 115 a poursuivi sa mission d'orientation vers l'hébergement des ressortissants Ukrainiens.

De plus, fin décembre 2024, le SIAO 54 s'est vu confier la mission de coordination du suivi des parcours des ménages Ukrainiens hébergés depuis leur arrivés. Cette mission était précédemment assurée par le DDETS dans le cadre d'une mission temporaire.

Le SIAO travaille en lien avec les opérateurs afin pour suivre le parcours hébergement – logement des ménages, ce afin de sortir du dispositif, celui-ci étant amené à s'arrêter.

6.7 Les données d'activités du SIAO -115 pour l'année 2024.

Ces statistiques ont été établies à partir des données saisies dans le SI SIAO.

Le SI-SIAO est une plateforme informatique nationale permettant de transmettre au SIAO des demandes d'hébergement d'insertion et de logement accompagné. Les demandes d'hébergement d'urgence, effectuées via la ligne téléphonique 115, y sont également enregistrées.

Des anomalies dans les extractions obtenues, et utilisées pour établir les statistiques du rapport d'activité du SIAO, ont été identifiées et sont détaillées ci-dessous. Le SI SIAO étant encore en cours de reconfiguration, il ne peut être exclu que ces extractions contiennent d'autres anomalies n'ayant pu être identifiées.

Par ailleurs, il est à noter que l'utilisation de cette plateforme sur le département de Meurthe-et-Moselle, par les partenaires du SIAO, n'est pas encore complètement fiabilisée :

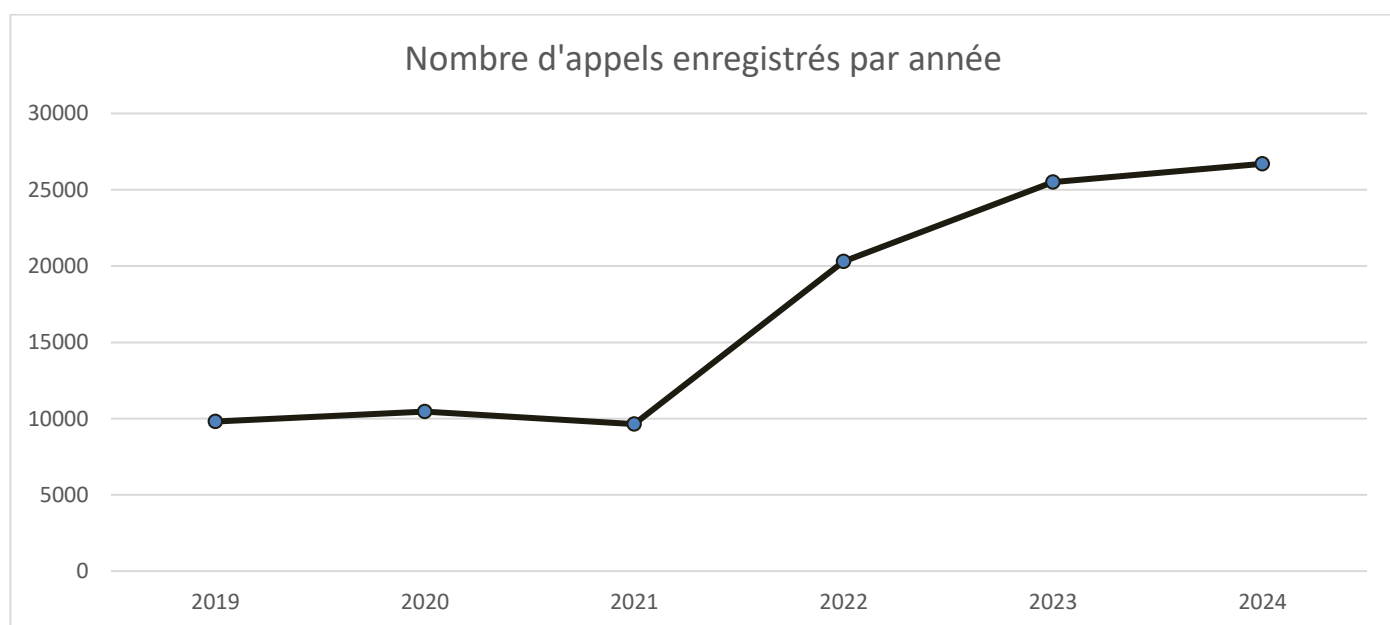
- Erreurs d'enregistrement identifiés mais non corrigeables
- Erreurs d'enregistrement non identifiés
- Retard sur certains enregistrements
- Oubli de certains enregistrements
- Dossiers non actualisés ou incomplets

6.7.1 Tableau I : Appels reçus

En 2024 le nombre d'appels reçus a continué d'augmenter par rapport aux années précédentes. Cette augmentation est néanmoins moins significative que les années passées.

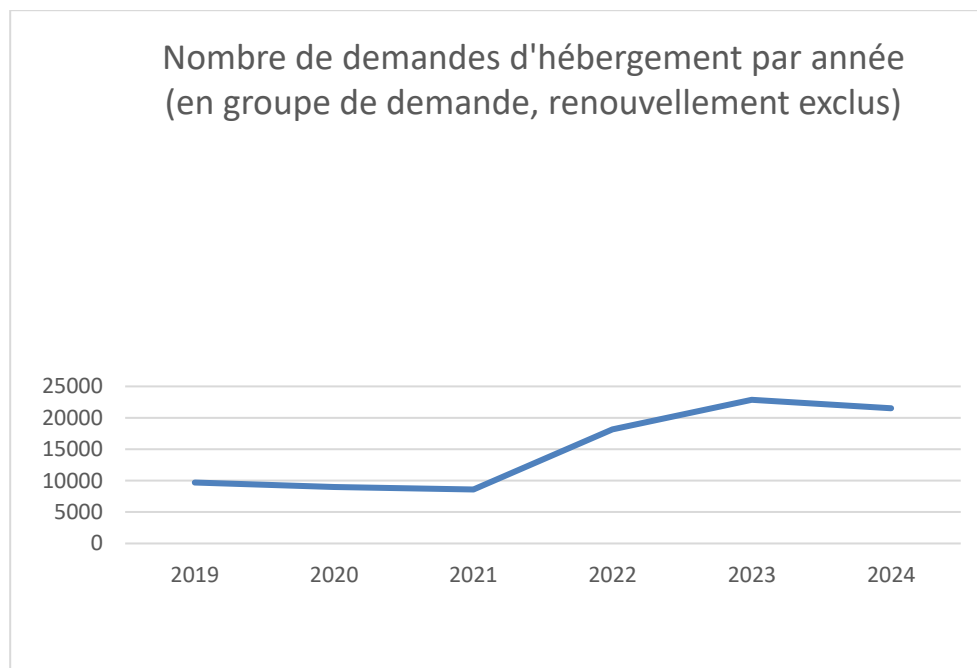
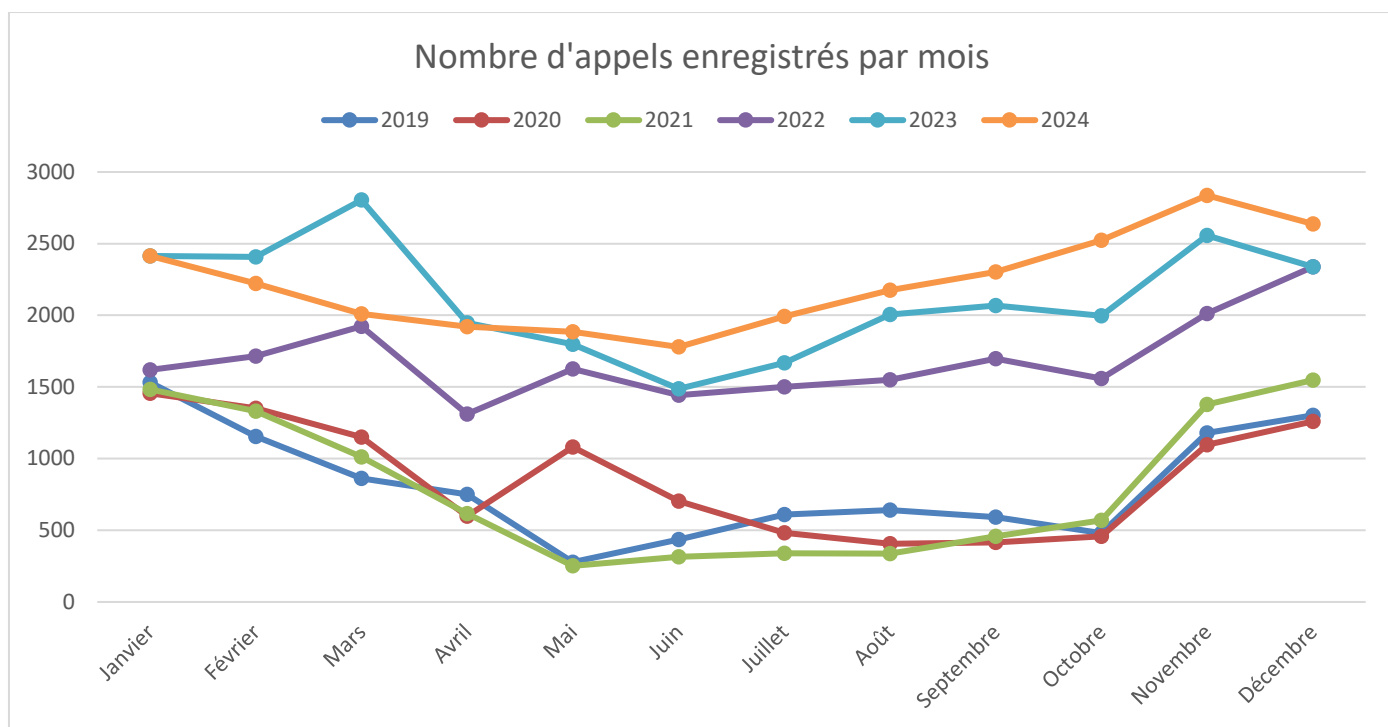
Le SIAO 115 continue de progresser dans l'utilisation du SI SIAO et la saisie des appels, ce à l'échelle départementale.

Depuis le dernier trimestre 2024 l'équipe SIAO 115 enregistre l'ensemble des appels, notamment ceux pour des demandes de renseignements ou les réitérations d'appels.



En observant les chiffres de manières plus fines sur les différents mois de l'année nous observons un changement par rapport à 2023 où nous avons constaté un pic en février.

En 2024 nous constatons une baisse régulière sur les cinq premiers mois de l'année puis une remontée régulière de juin à décembre. A l'exception des mois de février et mars, le nombre d'appels est mensuellement supérieur en 2024. Il est difficile d'expliquer ces changements. Il convient de mettre ces chiffres en miroir avec les demandes d'hébergement.



Ainsi nous pouvons constater que, malgré un nombre d'appels supérieur en 2024, le nombre de demandes d'hébergement a baissé (-5,97%). Il sera intéressant de voir si la tendance se confirme en 2025.

6.7.2 Tableau II : Demandes d'hébergement pourvues et non pourvues

Composition du ménage	Total Demandes 2023	Total Demandes 2024	Dt pourvues	Dt non pourvues	Nombre de ménages
Homme seul	18262	15610	11114	4496	1688
Femme seule	2327	3000	1815	1185	561
Couple sans enfant	1145	1662	1142	520	90
Femme seule avec enfant(s)	448	412	193	219	244
Homme seul avec enfant(s)	59	72	50	22	23
Groupe avec enfant(s)	74	140	56	84	83
Groupe d'adultes sans enfant	231	331	174	157	90
Couple avec enfant	282	243	89	154	99
Enfant / Mineur isolé	35	28	2	26	20
Enfants / Mineurs en groupe	3	2	3	0	2
Enfant / Mineur en famille	0	0	0	0	0
TOTAL	22866	21500	14635	6865	2900

La quasi-totalité des appels font l'objet d'une saisie dans le SI SIAO, que la demande soit « pourvue » ou « non pourvue ».

Le SIAO continue de travailler à ce sujet, notamment avec les différentes antennes SIAO des territoires où le recours au SI SIAO n'est pas encore systématique.

Le nombre total de demandes en 2024 est en légère baisse par rapport à 2023 (- 6%).

Concernant les demandes pourvues (DP) et non pourvues (DNP), on constate une évolution positive avec un nombre de demandes pourvues en augmentation (de 60% en 2023 à 68% en 2024) et donc une baisse des demandes non pourvues.

Cette augmentation peut être partiellement expliquée par la transformation et l'adaptation de l'offre d'hébergement d'urgence. Ainsi l'opérateur AARS (plus gros opérateur HU du département et de la Métropole) a, début 2024, modifié son hébergement d'urgence.

Précédemment les sites d'HU étaient dédiés à une typologie de public, soit « droit commun » soit « demande d'asile ». Depuis le 01/01/24, l'ensemble des sites peuvent accueillir tous les publics. Cela a permis de diminuer le taux de vacance des places mais aussi d'augmenter le nombre de places de mises à l'abri à la nuitée. Ces dernières étant aujourd'hui une des réponses à l'augmentation structurelle de la demande pour le public isolé marginalisé.

Concernant la typologie des ménages sollicitant le 115, les hommes isolés restent très largement majoritaires et représentent 73% des demandes (moins 7% par rapport à 2023). Les femmes seules représentent elles 8,5% des demandes, pour une baisse de 1,5% par rapport à 2023 sur le nombre total de demandes mais une augmentation de près de 30% concernant cette catégorie par rapport à 2023.

De plus en plus de femmes se trouvent en situation de précarité et ont recours au 115.

Le public isolé représente plus de 85% des demandes totales, soit encore une augmentation de 5% par rapport à 2023, représentative du contexte que l'on rencontre et constate au niveau du SIAO 115 et de l'hébergement d'urgence depuis plusieurs mois. En effet le besoin identifié se situe bien au niveau du public isolé et qui n'est pas forcément en demande d'hébergement pérenne avec accompagnement social.

Durant l'année 2023, 71% des demandes « Homme seul » ont été pourvues (63% en 2023) et 60% pour les « femmes seules » (50% en 2023), soit une augmentation.

La poursuite de l'adaptation de l'offre d'HU pour le public isolé doit constituer une priorité.

Nous pouvons constater une augmentation de 45% du nombre de demandes de couple sans enfant. L'expérience 115 nous permet de constater que de nombreux couples se forment et séparent au sein du public marginalisé.

Enfin, la forte augmentation du nombre de demandes concernant les groupes d'adultes résulte d'une mauvaise cotation dans le SI SIAO. Ces demandes peuvent être assimilées aux demandes « couple avec ou sans enfants dans leur grande majorité.

A noter que dans les demandes non pourvues sont prises en compte les propositions qui sont refusées par le demandeur.

Précisions concernant le SI SIAO :

Le risque d'erreur sur les typologies existe car, notamment, le SI-SIAO modifie automatiquement la typologie selon ce qui est renseigné sur les fiches des personnes constituant le ménage. Cette modification est parfois erronée, notamment des typologies de ménage pouvant être modifiées en « groupe d'adultes » avec ou sans enfant à la place de « couple » avec ou sans enfant.

Par ailleurs, il y a des incohérences pour certaines personnes isolées entre leur typologie de ménage et leur sexe : « homme isolé » pour des personnes de sexe féminin (18 sur 15610) et « femme isolée » pour des personnes de sexe masculin (8 sur 3000).

Les erreurs sur les typologies pourraient être évitées avec plus de vigilance des professionnels effectuant les saisies sur le SI SIAO.

Les personnes ayant fait des demandes avec des ménages différentes n'apparaissent qu'une seule fois dans l'extraction en demandeur distinct (extraction utilisée pour calculer le nombre de ménages distincts). Ce qui fausse quelque peu le calcul du nombre de ménages distincts. Le-SI SIAO ne propose pas d'extraction en groupe de demandeur distinct.

6.7.3 Tableau III : Motif de refus d'une demande d'hébergement

Motif de refus	2024	2023
Absence de places compatibles avec le ménage	44	75
Absence de places disponibles	1467	4300
Fermeture de place ou de structure	3	52
Fin de prise en charge 115	3	13
Hébergée dans l'insertion	23	23
Information non renseignée	15	58
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	373	479
La personne n'a pas rappelé le 115	843	657
La personne ne s'est pas présentée - refus de la structure	162	299
Manque de logement	2	0
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	45	48
Personne ne relevant pas du 115	279	317
Problème de mobilité (handicap)	0	5
Refus de la structure d'accueillir la personne	70	144
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (pathologie lourde, ...)	5	17
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur (présence animal)	3	8
Refus lié au comportement de l'usager	188	160
Renvoi de la personne vers son réseau (famille, proche)	348	258
Transfert vers un autre SIAO	539	558
TOTAL REFUS 115	4412	7471
Autre	26	27
Conditions d'accueil inadaptées	2	7
Conditions de prise en charge inadaptées	2	6
Départ volontaire de la personne	109	105
Eloignement géographique/Manque de transports en commun	60	39
Exclusion due au comportement	24	9
La personne a raccroché	51	44
La personne a trouvé une autre solution	524	405
La personne ne s'est pas présentée - refus personne	1176	630
Ne correspond pas au besoin	12	22
Problème de mobilité (handicap)	4	1
Refus de la proposition	420	263
Refus de se séparer des animaux qui l'accompagnent	6	7
Refus de se séparer des personnes qui l'accompagnent	37	19
Séparation couple	0	2
Séparation famille	0	0
TOTAL REFUS USAGER	2453	1586
TOTAL REFUS	6865	9057

En lien avec le tableau précédent, les demandes non pourvues font l'objet d'une notification de refus avec un motif et d'une saisie dans le SI SIAO.

Le travail d'harmonisation de la « codification » des refus se poursuit, au niveau du SIAO 115 mais également à l'échelle départementale. Cette harmonisation prend du temps et il est important que celle-ci se fasse dans le cadre d'une coordination départementale afin d'harmoniser les pratiques et donc d'avoir des données cohérentes. Cette cohérence de saisie devant aussi être en harmonie avec la pratique nationale.

Par exemple, on peut constater que les chiffres de : « La personne ne s'est pas présentée - refus de la structure » et « La personne ne s'est pas présentée - refus personne », contrairement à 2022-2023, sont extrêmement différents. Il est aujourd'hui acté que le motif utilisé doit être : « La personne ne s'est pas présentée - refus personne ». Ces chiffres sont bien l'exemple d'une meilleure harmonisation départementale dans l'utilisation du SI SIAO.

Ces indicateurs vont encore probablement nécessiter un travail d'harmonisation afin de définir de façon cohérente et claire lequel utiliser dans quelle situation.

Concernant le nombre total de refus en 2024, on peut observer une nette diminution par rapport à 2023. Ceci est un signe d'une meilleure réponse à la demande.

Concernant les motifs de refus, il y en a deux qui méritent une attention particulière et qui représente à eux deux près de 40% du nombre total de refus.

En premier lieu, le motif « Absence de place disponible » représente 33% (57% en 2023) de l'ensemble des refus 115 et 21% (47% en 2023) du nombre total de refus. Cette donnée est à mettre en lien avec le tableau précédent. Cette baisse significative est bien à mettre en lien avec l'adaptation de l'offre et notamment pour le public isolé. L'évolution de l'HU AARS, comme évoqué précédemment, a permis une meilleure fluidité et une augmentation du nombre de places de mise à l'abri à la nuitée.

Concernant les « refus usagers », le motif que l'on peut retenir est « La personne ne s'est pas présentée ». Il représente 48% (40% en 2023) des refus usagers et 17% du nombre total de refus.

Concernant ce motif il est aujourd'hui difficile d'en identifier les raisons.

L'observatoire social du sans-abrisme apportera peut-être, en 2025, des éclairages à ce sujet.

6.7.4 Tableau IV et V: Situation au moment de la demande / motif de la demande

Tableau IV: Situation au moment de la demande (en groupe de demande + renouvellements exclus)				
	2024		2023	
	NB demandes	% demandes	NB demandes	% demandes
À la rue	19920	92,65%	21290	93,11%
Accueil de jour, service social, associations	268	1,25%	204	0,89%
Associations	14	0,07%	13	0,06%
AUDA	0	0,00%	1	0,00%
Autre	103	0,48%	46	0,20%
CADA	23	0,11%	16	0,07%
CHUDA	8	0,04%	4	0,02%
Colocation	2	0,01%	7	0,03%
Détention	13	0,06%	14	0,06%
Dispositif hivernal	1	0,00%	0	0,00%
Dispositif médical (LHSS / LAM, autre)	9	0,04%	15	0,07%
Domicile conjugal	129	0,60%	129	0,56%
Errance résidentielle	4	0,02%	4	0,02%
Expulsion locative du privé	10	0,05%	18	0,08%
Expulsion locative du public	3	0,01%	9	0,04%
Expulsion squat	5	0,02%	3	0,01%
Fin de prise en charge Mission hébergement logement (MHL)	1	0,00%	0	0,00%
Hébergé chez amis - autre	336	1,56%	478	2,09%
Hébergé chez famille	188	0,87%	260	1,14%
Hébergement de stabilisation	0	0,00%	2	0,01%
Hébergement d'insertion	17	0,08%	10	0,04%
Hébergement d'urgence	150	0,70%	59	0,26%
Hôtel (hors 115)	47	0,22%	49	0,21%
Hôtel 115	5	0,02%	5	0,02%
HUDA	12	0,06%	3	0,01%
Institutions publiques (hôpital, maison de retraite)	149	0,69%	151	0,66%
Intermédiation locative	1	0,00%	0	0,00%
Location parc privé	26	0,12%	38	0,17%
Location parc public	14	0,07%	14	0,06%
Logement accompagné	1	0,00%	4	0,02%
Logement foyer	9	0,04%	5	0,02%
PEC-ASE	1	0,00%	0	0,00%
Propriétaire	3	0,01%	3	0,01%
Résidence Sociale	2	0,01%	2	0,01%
SAS AURA desserrement IdF	1	0,00%	0	0,00%
SAS Grand Est desserrement IdF	13	0,06%	1	0,00%
Service Social	12	0,06%	9	0,04%
TOTAL	21500	100,00%	22866	100,00%

Tableau V: Motif de la demande (en groupe de demande + renouvellements exclus)				
	2024		2023	
	NB demandes	% demandes	NB demandes	% demandes
Absence de ressources	47	0,22%	52	0,23%
Arrivée en France	158	0,73%	206	0,90%
Autre	228	1,06%	181	0,79%
Départ du département initial	91	0,42%	103	0,45%
Dort dans la rue	18930	88,05%	20376	89,11%
Evacuation de camp/bidonville	0	0,00%	0	0,00%
Expulsion locative	84	0,39%	118	0,52%
Expulsion SQUAT	15	0,07%	12	0,05%
Fin de PEC MHL (mission hébergement logement)	0	0,00%	1	0,00%
Fin de prise en charge ASE	13	0,06%	6	0,03%
Fin de prise en charge Conseil Général	1	0,00%	5	0,02%
Fin d'hébergement chez des tiers	976	4,54%	845	3,70%
Fin d'hospitalisation	112	0,52%	111	0,49%
Inadaptation du logement	22	0,10%	37	0,16%
Logement insalubre	22	0,10%	15	0,07%
Logement repris par le propriétaire	21	0,10%	31	0,14%
Rapprochement du lieu de travail	3	0,01%	1	0,00%
Regroupement familial	4	0,02%	2	0,01%
Risque d'expulsion locative	16	0,07%	19	0,08%
Séparation ou rupture des liens familiaux	318	1,48%	343	1,50%
Sortie de détention	59	0,27%	62	0,27%
Sortie de Logement accompagné	5	0,02%	4	0,02%
Sortie d'hébergement	118	0,55%	110	0,48%
Sortie dispositif asile	39	0,18%	28	0,12%
Violences familiales-conjugales	218	1,01%	198	0,87%
TOTAL	21500	100,00%	22866	100,00%

La répartition en 2024 reste la même qu'en 2023. La grande majorité, plus de 93%, se déclare à la rue au moment de l'appel. L'évaluation faite par les écoutants sociaux 115 permet, même si cela reste du déclaratif, d'avoir un bon niveau de fiabilité de réponse. Il est probable que dans quelques situations la personne ne soit pas réellement à la rue comme déclaré mais cela reste à la marge.

Ces chiffres sont consolidés par le motif de la demande, 89% des appelants déclarent dormir à la rue.

6.7.5 Tableau VI : Lieu où le ménage a dormi la veille

Tableau VI: Lieu où le ménage a dormi la veille (en groupe de demande + renouvellements exclus)				
	2024		2023	
lieu où le ménage a dormi la veille	NB demandes	% demandes	NB demandes	% demandes
Autre	248	1,15%	89	0,39%
Commissariat de police	50	0,23%	20	0,09%
Domicile parental	135	0,63%	132	0,58%
Domicile personnel ou conjugal	375	1,74%	464	2,03%
Etablissement de cure, post-cure	2	0,01%	2	0,01%
Foyers	43	0,20%	35	0,15%
Hébergement mobile ou de fortune	155	0,72%	88	0,38%
Hébergement par des tiers	1692	7,87%	1644	7,19%
Hôpital général	233	1,08%	173	0,76%
Hôpital psychiatrique	62	0,29%	65	0,28%
Hôtel financé par une association	26	0,12%	12	0,05%
Hôtel payé par le 115	19	0,09%	17	0,07%
Hôtel payé par le conseil général	1	0,00%	9	0,04%
Hôtel payé par le ménage	211	0,98%	173	0,76%
Information non renseignée	1415	6,58%	1939	8,48%
Lieu religieux (église, mosquée, synagogue...)	1	0,00%	7	0,03%
Maternité	7	0,03%	2	0,01%
Prison	44	0,20%	48	0,21%
Refus de répondre	18	0,08%	9	0,04%
Rue	3809	17,72%	7045	30,81%
Squat	301	1,40%	175	0,77%
Structure d'insertion	63	0,29%	57	0,25%
Structure d'urgence	12585	58,53%	10658	46,61%
Struture de stabilisation	5	0,02%	3	0,01%
TOTAL	21500	100,00%	22866	100,00%

Le lieu où a dormi le ménage la veille est une donnée qui donne sens aux appels dans la prise en compte du parcours de la personne. C'est une donnée importante à prendre en compte dans l'évaluation de la demande et du besoin. Solliciter le 115 ne s'inscrit dans le temps qu'à un instant « t » ou à une période « p », de durée variable, mais qui s'inscrit toujours dans la vie, l'expérience et le parcours de la personne qui le sollicite.

Ainsi, le fait que plus de la moitié des ménages sollicitant le 115 aient dormi la veille dans une « structure d'urgence » (+12% par rapport à 2023) est bien révélateur que ces personnes sont bien dans une précarité, au regard

de l'hébergement, chronicisée. Le fait que le deuxième indicateur ayant le taux le plus élevé soit « rue » (17%, en baisse de 13% par rapport à 2023) renforce cet état de fait.

Le troisième indicateur le plus représenté, « Information non renseignée » est révélateur du travail à mener au niveau de la saisie pour que cet item soit le moins souvent utilisé et ce au profit de la situation des personnes au moment de l'appel. On peut malgré tout constater une baisse par rapport à 2023.

6.7.6 *Tableau VII.A : Tranche d'âge des Hommes isolés, Tableau VII.B: Tranche d'âge des Femmes Isolées*

Tableau VII.A: Tranche d'âge des Hommes isolés (distincts)						
	NB personnes	NB demandes (hors renouvel.)	Moyenne dem/pers	NB personnes	NB demandes (hors renouvel.)	Moyenne dem/pers
Tranche d'âge	2024			2023		
18 à 24 ans	325	1892	5,82	399	4230	10,60
25 à 35 ans	498	4064	8,16	614	5641	9,19
36 à 45 ans	457	4967	10,87	482	4410	9,15
46 à 59 ans	305	3908	12,81	337	3642	10,81
60 à 69 ans	81	686	8,47	62	278	4,48
70 ans et plus	17	88	5,18	19	49	2,58
Inconnu/Erreur	5	5	1,00	11	12	1,09
TOTAL	1688	15610	9,25	1924	18262	9,49

Age Moyen des hommes isolés (distincts)	37,00	36,02
--	--------------	--------------

Comparativement à 2023, on observe un léger vieillissement des demandeurs avec un âge moyen en hausse de presque un an. Aussi la tranche désormais majoritaire est la tranche des 36 à 45 ans (30%).

La tranche des 26 à 35 ans reste majoritaire en nombre de demandeurs mais la tranche des 36 à 45 ans, bien que représentant moins de personnes, représente un nombre de demandes supérieur.

Enfin, le nombre moyen de demandes par personne le plus élevé concerne les 46 à 59 ans. Bien que moins nombreuses, ces personnes appellent plus souvent.

Nous pouvons constater que plus de **70% des appelants ont moins de 45 ans, et 95% ont moins de 60 ans.**

Même s'il y a quelques écarts dans le nombre de personnes par tranche, la précarité, notamment au regard de l'hébergement, est bien quelque chose qui concerne les hommes isolés appelants, quel que soit l'âge.

Tranche d'âge	2024			2023		
	NB personnes	NB demandes (hors renouvel.)	Moyenne dem/pers	NB personnes	NB demandes (hors renouvel.)	Moyenne dem/pers
18 à 24 ans	145	420	2,90	181	493	2,72
25 à 35 ans	152	638	4,20	141	605	4,29
36 à 45 ans	128	861	6,73	108	699	6,47
46 à 59 ans	92	861	9,36	92	441	4,79
60 à 69 ans	30	130	4,33	28	78	2,79
70 ans et plus	12	88	7,33	9	9	1,00
Inconnu/Erreur	2	2	1,00	2	2	1,00
TOTAL	561	3000	5,35	561	2327	4,15

Age Moyen des femmes isolées (distinctes)	36,30	35,02
--	--------------	--------------

Chez les femmes isolées, la tranche des « 25 à 35 ans » est devenue majoritaire. C'est donc un vieillissement par rapport à 2023, ce que l'on retrouve avec l'âge moyen en augmentation.

Les femmes de 46 à 59 ans sont les plus demandeuses, bien que moins nombreuses que pour les tranches plus jeunes.

Ce tableau met également en lumière le fait que chaque homme isolé sollicitant le 115 le fait en moyenne plus qu'une femme isolée, du simple au double. Le public fréquentant les lieux de mise à l'abri à la nuitée, qui nécessitent un appel au 115 chaque jour, est majoritairement masculin. Pour les femmes isolées, le SIAO 115 essaie, en fonction des disponibilités, de proposer un hébergement d'urgence plus pérenne et sécurisant.

Précisions concernant le SI SIAO :

Les personnes ayant fait des demandes avec des ménages différents n'apparaissent qu'une seule fois dans l'extraction en demandeur distinct. Ce qui peut fausser quelque peu le calcul du nombre d'hommes isolés distincts et de femmes isolées distinctes. Le SI-SIAO ne propose pas d'extraction en groupe de demandeur distinct. La statistique a été établie à partir du calcul de l'âge au moment de la demande. Cet âge ne remonte pas dans l'export (l'âge remontant dans l'export est celui au moment de l'export). Il a été recalculé à partir de la date de naissance et la date de la demande.

Les personnes ayant des âges < à 18 ans ou > à 100 ans ont été comptabilisées dans la catégorie « inconnu/erreur » : 5 lignes « homme isolé » concernées, 2 lignes « femme isolée » concernées

Les âges moyens ont été comptabilisés sans prendre en compte les personnes ayant des âges « inconnu/erreur ».

6.7.7 Tableau VIII : Répartition par nationalité du demandeur principal

Nationalité	2024		2023	
	Nb demandes	% demandes	Nb demandes	% demandes
Française	13206	61,42%	10104	44,19%
Hors UE	5758	26,78%	9951	43,52%
UE	592	2,75%	793	3,47%
Apatride	256	1,19%	11	0,05%
NR	1688	7,85%	2007	8,78%
TOTAL	21500	100,00%	22866	100,00%

La tendance observée entre 2022 et 2023 se confirme. Le nombre de demandeurs de nationalité française continue d'augmenter avec plus de 60% en 2024. En parallèle nous constatons une diminution du nombre de demandeurs « hors UE ». Il conviendrait de regarder les données concernant le nombre de primo arrivants enregistrés à la SPADA de Nancy pour établir un lien avec une évolution du flux migratoire ou si, en dépit d'un flux constant, les personnes engagées dans un parcours de demande d'asile ont un réseau plus soutenant en matière d'hébergement.

Le nombre de nationalité « non renseignée » continue de diminuer. Ceci met en évidence le travail mené par les écoutants 115 quant à l'utilisation du SI. A noter que le SIAO 115 mène également un travail auprès des opérateurs HU pour que les dossiers soient repris et mis à jour régulièrement lors des prises en charge sur les dispositifs d'urgence.

6.7.8 *Tableau IX : Répartition par ville d'appel*

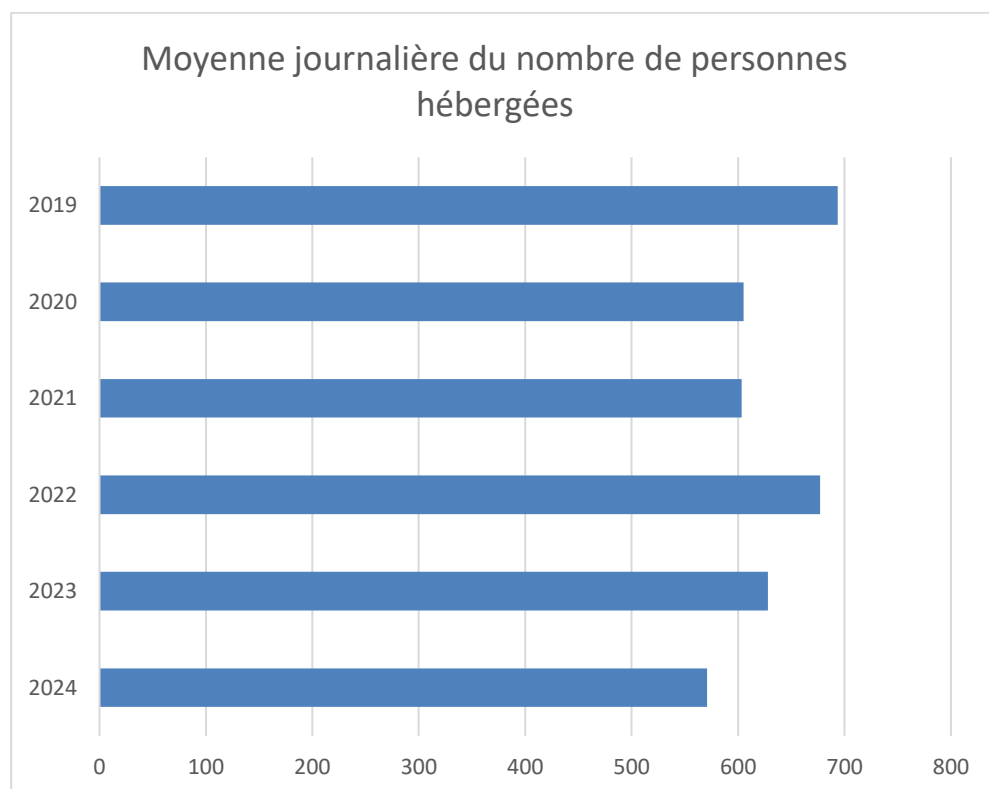
Ville	2024		2023	
	Nb demandes	% demandes	Nb demandes	% demandes
Longwy	750	3,61%	935	4,20%
Lunéville	131	0,63%	164	0,74%
Mont-Saint-Martin	1438	6,93%	1614	7,25%
Nancy	17817	85,84%	16927	76,05%
Pompey	18	0,09%	31	0,14%
Pont-à-Mousson	96	0,46%	111	0,50%
Toul	152	0,73%	147	0,66%
Vandœuvre-lès-Nancy	354	1,71%	2330	10,47%
TOTAL	20756	100,00%	22259	100,00%

N'ont été conservées dans ce tableau que les communes ayant un pourcentage de demandes supérieur à 0,1%

Ainsi ces 8 villes concentrent plus de 95% des demandes.

6.7.9 *Tableau XIII : Nombre de nuitées effectuées*

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
TOTAL	208990	229221	247137	220276	221449	253229



Le nombre de nuitées d'hébergement d'urgence effectuées durant l'année 2024 est à la baisse par rapport à 2023 et est le plus bas depuis 2019.

7 PERSPECTIVES 2025

Le SIAO 54 va poursuivre son évolution et la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022, celle-ci constituant la feuille de route du développement des SIAO et de leurs missions.

Suite à l'enquête de la DIHAL d'auto-évaluation de fin 2023, la DRETS Grand Est a accordé 5 ETP au SIAO 54 en fin d'année 2024. Ceux-ci ont fait l'objet d'un pré-fléchage par la DRETS et sont repartis comme suit :

- SIAO :
 - 1 Chargé de la coordination, du développement des partenariats et de la coordination des parcours ;
 - 1 Chargé du suivi de parcours.
- DVS :
 - 2 Chargés d'évaluation ;
 - 1 travailleur social pour l'accueil de jour mobile (LEO).

Ainsi le SIAO va pouvoir déployer ces missions dès 2025.

Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation du SIAO et de la structuration du Pôle, les Service d'Accueil et d'Orientations du Lunévillois et du Val de Lorraine, portés par l'AARS, sont amenés à disparaître pour laisser place à des antennes territoriales du SIAO. Le SIAO aura donc un professionnel par territoire rattaché directement au SIAO et qui aura pour fonction d'assurer l'ensemble des missions SIAO sur chaque territoire. Le travail devra également se faire avec les opérateurs Alisés (nord 54) et Arélia (Terres de Lorraine) afin d'harmoniser le déploiement du SIAO sous sa nouvelle forme à l'échelle du département.

Le SIAO devra également poursuivre la coordination de la « Mission Ukraine » afin d'atteindre les objectifs fixés par les services de l'état quant à la sortie de ce dispositif dédié.

L'année 2025 sera également pleinement concernée par la poursuite et le développement de la mission des psychologues financés par l'arS.

Concernant le SIAO 115, la DIHAL mène sur la période 2024 – 2026 un plan de modernisation du 115.

Ce chantier concernera autant les aspects techniques de téléphonie et d'outils de gestion des appels que sur des choses plus en lien avec les missions avec notamment la poursuite du travail sur les évaluations flashes et approfondies.

Le SI SIAO continue son développement. Un chantier de refonte est en cours. Cela concernera notamment les modalités de renseignement des structures et des places que l'interface.

Un des objectifs en 2025 concernera également le développement du partenariat, notamment auprès des acteurs hors HI.

Enfin, en 2025, le SIAO 54, en lien avec la DDETS, devra commencer le travail sur le conventionnement avec les opérateurs.